


Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
**Groupe de travail chargé d'examiner
les tendances et l'économie des transports**
**Groupe d'experts chargé d'étudier les effets
des changements climatiques et l'adaptation
à ces changements dans les réseaux et nœuds
de transport internationaux**
Septième session

Genève, 3-5 juin 2015

**Rapport du Groupe d'experts chargé d'étudier
les effets des changements climatiques et l'adaptation
à ces changements dans les réseaux et nœuds
de transport internationaux sur sa septième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participants	1–5	3
II. Introduction – première phase des travaux du Groupe (Point 1 de l'ordre du jour)	6–8	3
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	9	4
IV. Adoption de l'ordre du jour (point 3 de l'ordre du jour)	10	4
V. Changements climatiques et réseaux et nœuds de transport : examen des principaux sujets de préoccupation (Point 4 de l'ordre du jour)	11–16	4
VI. Programme de travail (point 5 de l'ordre du jour)	17–18	5
VII. Partenaires et contributions attendues (point 6 de l'ordre du jour)	19–20	6
VIII. Débat préliminaire sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (Point 7 de l'ordre du jour)	21–23	6
IX. Questions diverses (Point 8 de l'ordre du jour)	24	7
X. Date et lieu de la prochaine session (point 9 de l'ordre du jour)	25	7



XI. Résumé des principales décisions prises (point 10 de l'ordre du jour)	26	7
Annexe		
Programme de travail et mandat du Groupe d'experts de la CEE chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux		8

I. Participants

1. Le Groupe d'Experts (ci-après dénommé « le Groupe ») chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux a tenu sa septième session du 3 au 5 juin 2015.
2. Y ont pris part des représentants des États membres de la Commission économique pour l'Europe (CEE) suivants : Belgique, France, Ex-République yougoslave de Macédoine, Pays-Bas et Pologne.
3. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) y a également participé.
4. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée : Union internationale des chemins de fer (UIC).
5. Des représentants des organismes dont les noms suivent ont participé à la session à l'invitation du secrétariat : Association pour la mobilité dans les métropoles (Association for Metropolitan Mobility), UBIMET et Université de Rhode Island.

II. Introduction – première phase des travaux du Groupe (Point 1 de l'ordre du jour)

Documents : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2011/1, ECE/TRANS/WP.5/GE.3/12, ECE/TRANS/238.

6. Le Groupe d'experts a rappelé qu'il avait soumis un rapport complet concernant les travaux menés à bien en 2013. Ce rapport comprend des recommandations pratiques visant à améliorer la viabilité à long terme des infrastructures de transport, l'accent étant mis sur les liaisons internationales, ainsi qu'une série de bonnes pratiques tirées de diverses politiques nationales visant à renforcer la résilience des réseaux de transport face aux effets des changements climatiques. Dans son rapport final, publié par la CEE (ECE/TRANS/238), le Groupe appelle l'attention sur l'importance de l'adaptation aux changements climatiques et propose un ensemble de mesures d'adaptation efficaces pouvant servir d'exemples.
7. À la suite de l'approbation de la création du Groupe d'experts par le Comité exécutif, en mai 2011, le Groupe s'est réuni en septembre et novembre 2011, en avril, octobre et décembre 2012, ainsi qu'en mars 2013 quand il a été estimé que ses objectifs étaient atteints. Ont participé à ces réunions des représentants de 22 gouvernements ainsi que d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales telles que l'Union européenne, l'Organisation météorologique mondiale, la Communauté économique eurasiennne, l'Union internationale des chemins de fer, la Fédération routière internationale, l'Union internationale des transports routiers, et d'universités.
8. Lors de sa soixante-seizième session, qui s'est tenue le 25 février 2014, le Comité des transports intérieurs s'est félicité des résultats des activités entreprises par le Groupe d'experts; il a en outre entériné les principales recommandations du rapport susmentionné, selon lesquelles les stratégies efficaces d'adaptation aux changements climatiques devaient être fondées sur une parfaite connaissance des faiblesses du secteur des transports face aux changements climatiques et sur une cartographie systématique de ces faiblesses, ainsi que sur une capacité d'adaptation à ces changements. Il a également invité la CEE à renforcer sa coopération, tout particulièrement avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques et le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

9. Le Groupe a élu son Bureau, à savoir M. Jerzy Kleniewski (Pologne) Président et M. André Leuxe (France) Vice-Président, pour la durée de son mandat.

IV. Adoption de l'ordre du jour (point 3 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/13.

10. Le Groupe a adopté l'ordre du jour.

V. Changements climatiques et réseaux et nœuds de transport : examen des principaux sujets de préoccupation (Point 4 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2015/2.

11. Le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2015/2 ainsi que les informations complémentaires fournies par le secrétariat sur les principales questions et préoccupations liées aux effets des changements climatiques sur les réseaux de transport intérieur internationaux et les besoins correspondants en matière d'adaptation pour les différents modes de transport.

12. Le Groupe a noté que diverses parties prenantes mettaient sur pied des projets et a demandé à ses membres de communiquer toute information pertinente au secrétariat.

13. M. Piet de Wildt, du Ministère des infrastructures et de l'environnement des Pays-Bas, a souligné que son pays subissait les conséquences des changements climatiques, en raison essentiellement de la hausse des températures à l'échelle mondiale et des modifications du régime des vents. Il a attiré l'attention sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer pour les infrastructures portuaires, sur celles du débit des cours d'eau au niveau du transport par voies navigables intérieures et sur celles des fortes précipitations en matière de sécurité et de capacité routières. Il a fait part des incidences de la mise en œuvre des technologies, ainsi que du comportement humain, et affirmé qu'une sensibilisation durable à l'adaptation aux changements climatiques était capitale.

14. M. André Leuxe, de la DGITM, au Ministère français de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, a axé son exposé sur les mesures d'adaptation prises par son pays face aux effets des changements climatiques. Il a souligné que l'adaptation à ces changements était une nécessité et s'est livré à une analyse approfondie des risques courus et des mesures prises dans ce domaine. Il a donné des informations sur la vulnérabilité des infrastructures côtières françaises et sur la première estimation des répercussions financières de l'impact sur les routes côtières. Il a présenté le Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique et son volet « transports ». Ce plan, premier du genre, porte sur la période 2011-2015. Il a fait l'objet, en janvier 2014, d'un rapport au Conseil national de la transition écologique.

15. M. Andrea Braschi, de l'Union internationale des chemins de fer (UIC), a présenté le projet ARISCC d'adaptation de l'infrastructure ferroviaire aux changements climatiques, dont les principaux objectifs sont de trouver de bons

exemples de méthodes d'évaluation par le secteur des chemins de fer de la vulnérabilité de ses infrastructures, de comprendre comment ce secteur pouvait tenir compte des prévisions climatiques à long terme dans la gestion et la planification de ses infrastructures et de proposer de nouvelles méthodes de gestion permettant de traiter globalement ces questions. Il a également fourni des informations sur le groupe de travail spécial sur l'adaptation dont le rapport de situation sectoriel de 2012 a conclu qu'aucune modification du cadre réglementaire actuel ne s'imposait face à l'évolution prévisible du climat. Il a également fourni des informations sur le modèle normalisé RailTopoModel et l'application GRIDS, qui permettent de résoudre les problèmes relatifs aux chemins de fer.

16. M. Ștefan Roșeanu, de Club Feroviar, a présenté les effets des événements météorologiques extrêmes sur les transports ferroviaires roumains. Il a présenté la politique de son pays en matière de changements climatiques et donné des informations sur les conséquences des inondations et des tempêtes de neige sur le réseau ferroviaire.

VI. Programme de travail (point 5 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2015/1.

17. Le Groupe a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2015/1 établi par le secrétariat, dans lequel figure son projet de programme de travail ainsi que les activités programmées. Les experts ont discuté du projet et l'ont modifié pour le rendre plus concret et le faire déboucher sur des résultats tangibles. Il a été décidé de modifier le texte de la façon suivante (texte nouveau en gras, texte supprimé biffé) :

a) Création d'un nouveau point e) (page 2) :

Faire le point sur les résultats des modélisations de l'évolution du climat pertinentes;

b) Modification de l'ancien point j) devenu point k) (page 3), comme suit :

k) j) Si cela est jugé essentiel pour ~~la diffusion des~~ les travaux du Groupe d'experts, organiser, éventuellement sous les auspices du WP.5, une conférence internationale **ou toute autre action pertinente** sur l'adaptation des réseaux de transport aux changements climatiques, afin de sensibiliser la communauté internationale;

c) Modification du point a) (page 3), comme suit :

a) ~~Réfléchir à la portée géographique de ses travaux;~~ **Faire en sorte que les travaux soient menés dans la région de la CEE. Le groupe appréciera toutefois les contributions de quiconque, à l'extérieur de la région de la CEE, est concerné par son programme de travail;**

d) Modification du point b) (page 3) :

b) Chercher des partenaires potentiels dans les secteurs public et privé et aux échelons national, régional et international avec lesquels le Groupe d'experts pourrait souhaiter collaborer, le but étant non seulement d'évaluer, **entre autres**, les projections existantes qui portent sur les effets des changements climatiques, d'informer et d'échanger des meilleures pratiques mais aussi de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer ses activités;

18. Le Groupe a approuvé son programme de travail (ECE/TRANS/WP.5/GE.3/2015/1), tel que modifié. Le programme définitif figure en annexe du présent document.

VII. Partenaires et contributions attendues (point 6 de l'ordre du jour)

19. Le Groupe a abordé la question de partenaires potentiels pour ses travaux et les possibilités de collaboration avec d'autres organes des Nations Unies, des gouvernements, des organisations internationales et régionales, des organisations non gouvernementales, les milieux universitaires et le secteur privé, ainsi que les moyens d'obtenir un soutien financier. Il a aussi noté que certains pays et organisations internationales prenaient des initiatives en faveur de mesures correctives concrètes qui pourraient lui être utiles pour ses travaux.

20. Sachant que les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements sur les réseaux et nœuds de transport internationaux constituent une question de portée mondiale qui préoccupe l'ensemble des pays et pas seulement les États membres de la CEE, et conscient du caractère unique des travaux qu'il mène et de l'importance des enjeux, le Groupe a invité :

- Le secrétariat à étudier de quelle manière il pourrait coordonner ses travaux avec d'autres activités connexes des Nations-Unies ou d'en tirer profit, en particulier des processus et mécanismes établis dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (FCCC), des rapports et travaux de recherche de l'OMM et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), ainsi que des travaux menés sous l'égide du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et de la Commission européenne;
- Les comités directeurs des projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen et du projet sur les liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) ainsi que le secrétariat de la CEE à étudier des moyens concrets d'assurer une interaction fonctionnelle entre ces projets et les travaux du groupe pour mettre en place des activités conjointes, élaborer des études et organiser des événements conjoints de promotion des objectifs communs dans l'intérêt des projets et des États membres qui y participent;
- D'autres commissions régionales des Nations Unies à envisager de participer activement à ses travaux en étroite coopération avec le secrétariat de la CEE;
- Les gouvernements, les organisations gouvernementales internationales et les ONG, les institutions financières internationales, les entreprises et les donateurs à envisager de cofinancer les activités relevant de projets futurs qui pourraient être proposées par le Groupe.

VIII. Débat préliminaire sur la structure du rapport final du Groupe d'experts (Point 7 de l'ordre du jour)

21. Le Groupe a procédé à un échange de vues sur la structure possible de son rapport final, notamment en ce qui concerne les recommandations et propositions à adresser aux membres de la CEE en vue de les aider à mieux adapter les réseaux et nœuds de transport aux changements climatiques dans les domaines suivants : infrastructures de transport; méthodes d'analyse coûts-avantages des mesures d'adaptation; évaluation des mesures d'adaptation; gestion des risques; échange

d'outils de formation et d'informations transfrontières entre autorités nationales des transports; information sur les environnements des systèmes d'information géographique.

22. Le Groupe a demandé au Secrétariat d'élaborer, pour examen à sa prochaine session, un questionnaire sur les questions à faire figurer dans le rapport.

23. À l'issue du premier échange de vues sur la structure que pourrait avoir son rapport final, le Groupe a demandé au secrétariat d'établir un plan d'ensemble de ce document, pour examen à sa prochaine session.

IX. Questions diverses (Point 8 de l'ordre du jour)

24. Aucun autre point n'a été soulevé.

X. Date et lieu de la prochaine session (point 9 de l'ordre du jour)

25. La huitième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir à Genève du 2 au 4 décembre 2015. Les experts ont prié le secrétariat de prendre des mesures pour changer ces dates, qui coïncident avec celles de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) (Paris, décembre 2015).

XI. Résumé des principales décisions prises (point 10 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe a adopté la liste des principales décisions prises à sa première session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet à diffuser aux membres du Groupe afin qu'ils formulent des observations sur les points autres que ceux contenus dans la liste.

Annexe

Programme de travail et mandat du Groupe d'experts de la CEE chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux

Note du secrétariat

I. Programme de travail

A. Objectifs

1. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts devrait mener à bien ses travaux en l'espace de deux ans (2015-2017) et présenter un rapport complet sur ses réalisations. Le Groupe d'experts devrait s'appuyer sur les travaux de la Commission économique pour l'Europe (CEE) dans ce domaine, en particulier sur les résultats obtenus par le Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux, et sur son rapport final (ECE/TRANS/238), ainsi que sur les recommandations publiées en 2013 et adoptées par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-seizième session (ECE/TRANS/240, par. 20).

2. Le Groupe d'experts est chargé d'aider à :

a) Repérer et, autant que faire se peut, inventorier les réseaux de transport qui, dans la région de la CEE, sont vulnérables aux effets des changements climatiques, si possible dans le cadre d'un système d'information géographique (SIG);

b) Utiliser ou mettre au point des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques utiles face aux risques extrêmes (températures élevées et inondations, par exemple) qui peuvent toucher certaines infrastructures de transport intérieur dans la région de la CEE selon différents scénarios d'évolution du climat;

c) Recenser et analyser les études de cas portant sur les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques et fournir une analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d'adaptation.

B. Activités

3. Le Groupe d'experts s'attellera principalement aux tâches suivantes, qui sont définies dans son mandat et seront précisées si nécessaire tout au long de son travail, avec l'aide du secrétariat :

a) Adopter son plan de travail (objectifs, activités, calendrier);

b) Recenser dans la région de la CEE les réseaux de transport (routes, chemins de fer, voies navigables) d'importance internationale et, le cas échéant, ceux qui sont essentiels car disposant de liaisons avec des ports et des centres de transport intermodaux d'importance nationale;

c) Localiser, si possible, les points les plus sensibles dans ces réseaux et nœuds en tenant compte de leur degré d'importance internationale ou nationale et des flux de marchandises et de passagers;

d) Cartographier, si possible, ces réseaux et nœuds de transport dans un SIG;

- e) Faire le point sur les résultats des modélisations de l'évolution du climat;
 - f) Recenser et utiliser, si possible dans le cadre d'un SIG, les projections existantes concernant les différents effets des changements climatiques, comme les inondations, les périodes de canicule ou de sécheresse (température), le niveau marin, les vents forts et le pergélisol;
 - g) Mettre en évidence, si possible dans le cadre d'un SIG, le rapport entre l'inventaire des réseaux et nœuds de transport et les projections des effets des changements climatiques, dans le but de détecter tout point sensible dans la région de la CEE et de prévenir les risques extrêmes qui peuvent peser sur certaines infrastructures de transport intérieur;
 - h) Sélectionner, sur la base de variables concrètes à définir (telles que la combinaison entre un mode de transport et un phénomène climatique, du type chemins de fer/inondations, routes/canicule, etc., ou encore des corridors donnés qui regroupent la plupart des points sensibles), des études de cas dans le but d'analyser les conséquences économiques, sociales et environnementales que peuvent avoir les changements climatiques et de fournir une analyse coûts-avantages des solutions envisageables en matière d'adaptation;
 - i) Établir et présenter un rapport final sur ses travaux, qui sera publié par la CEE et devrait être associé à une application SIG qui, si toutefois les travaux ont été réalisés à l'aide de ce type de système, sera mise en ligne afin d'illustrer la totalité des travaux menés et des scénarios envisagés;
 - j) Faire des propositions concernant les domaines d'activité connexes de l'organe dont il relève, à savoir le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5);
 - k) Si cela est jugé essentiel pour les travaux du Groupe d'experts, organiser, éventuellement sous les auspices du WP.5, une conférence internationale ou toute autre action pertinente sur l'adaptation des réseaux de transport aux changements climatiques, afin de sensibiliser la communauté internationale à la question.
4. Ce faisant, le Groupe d'experts s'attachera aussi à :
- a) Faire en sorte que les travaux soient menés dans la région de la CEE. Le groupe appréciera toutefois les contributions de quiconque, à l'extérieur de la région de la CEE, est concerné par son programme de travail;
 - b) Chercher des partenaires potentiels dans les secteurs public et privé et aux échelons national, régional et international avec lesquels le Groupe d'experts pourrait souhaiter collaborer, le but étant non seulement d'évaluer, entre autres, les projections existantes qui portent sur les effets des changements climatiques, d'informer et d'échanger des meilleures pratiques mais aussi de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer ses activités;
 - c) Indiquer des méthodes, des modèles et des outils adaptés pour la collecte et la diffusion d'informations, à savoir réaliser des études, distribuer des questionnaires, tirer parti des études et des stratégies nationales existantes, recenser les meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de financement des mesures d'adaptation, etc.;
 - d) Recenser toutes les données (y compris des données géologiques ou météorologiques précises ainsi que les réseaux et nœuds de transport) dont le Groupe d'experts pourrait avoir besoin concernant les régions ou pays qui sont les plus susceptibles d'être touchés, qui sont particulièrement vulnérables ou dont les réseaux de transport subissent déjà les effets des changements climatiques.

C. Calendrier

5. À sa septième session, le 3 juin 2015, le Groupe d'experts examinera le calendrier de ses activités, qui est prévu comme suit :

<i>Session</i>	<i>Date</i>
Septième session	3-5 juin 2015
Huitième session	14 et 15 janvier 2016
Neuvième session	11 et 12 avril 2016
Dixième session	6-8 juillet 2016
Onzième session	Octobre/novembre 2016 (date à préciser)
Douzième/treizième sessions	2017 (date à confirmer); si nécessaire, deux réunions se tiendront en 2017.
Rapport : trentième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5)	Septembre 2017, Genève
Conférence internationale sur l'adaptation des réseaux de transport aux changements climatiques	(date à confirmer, le cas échéant)

II. Mandat

6. Le mandat du Groupe d'experts chargé d'étudier les effets des changements climatiques et l'adaptation à ces changements dans les réseaux et nœuds de transport internationaux figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/2014/3. Il a été modifié et adopté par le WP.5 à sa vingt-septième session (Genève, 8-10 septembre 2014), comme indiqué dans son rapport (ECE/TRANS/WP.5/56, par. 43 à 46), entériné par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-septième session (24-26 février 2015) et approuvé par le Comité exécutif de la CEE en mars 2015.